

OBTENTION DU CERTIFICAT de QUALIFICATION
au tir des artifices de divertissement du groupe C4-T2 – Niveau 2
(en utilisant ce présent formulaire le postulant est dispensé de produire une demande manuscrite)

Si vous êtes titulaire :

- d'un certificat de qualification de **NIVEAU 1** datant de **plus d'un an**,
- d'une attestation de fin de stage **NIVEAU 2** délivré par un organisme de formation agréé, datant de **moins de 5 ans**,
- d'une attestation de réussite à l'évaluation des connaissances datant de **moins de 5 ans** correspondant au **NIVEAU 2**,
- **si vous avez participé au montage ou au tir de trois spectacles pyrotechniques sur une période maximale de 2 ans précédant votre demande**,

Vous devez joindre à votre demande de validation pour **l'obtention du NIVEAU 2** :

- ✓ le certificat de qualification de NIVEAU 1 datant de plus d'un an,
- ✓ l'attestation de fin de stage de NIVEAU 2 délivré par l'organisme de formation agréé, datant de moins de 5 ans,
- ✓ l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances datant de moins de 5 ans correspondant au NIVEAU 2,
- ✓ la preuve de votre participation au montage ou au tir de trois spectacles pyrotechniques comportant des articles pyrotechniques classés dans les catégories K4, C4 ou T2 sur une période maximale de 2 ans précédant votre demande,
- ✓ Un justificatif de domicile (quittance électricité, quittance téléphone...)
- ✓ La copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport...)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la Préfecture :
<http://www.drome.gouv.fr/>

Dans la rubrique : Politiques publiques - sécurité et protection des personnes - sécurité des lieux recevant du public - feux d'artifice

Identité du Candidat

Nom	
Prénom	
Date de naissance	Lieu

Adresse complète du candidat (obligatoirement dans le département de la Haute-Garonne)	Téléphone
	Portable
Date	Signature
Observations éventuelles	